## 28.12.2023

### yul<mark>Pa SAS</mark>

Alsatis Services SAS au capital de 194520 € 11 rue Michel Labrousse, 31100 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 451 152 862

NAF: 6202A

TVA: FR41451152862

contact@yulpa.io
https://yulpa.io
Tel:+33182831165



### [YULPA APPLICATION DU RGPD]

[Hébergements – Noms de domaines – Emails – VPS – XAAS
YULPA est une marque enregistrée en France, auprès de l'INPI sous le n°4342781]

12.3.4

Table des m	
ARTICLE 1.	CONTEXTE, OBJET ET CHAMP D'APPLICATION
ARTICLE 2. TRAITANCE	DESCRIPTION DU TRAITEMENT FAISANT L'OBJET DE LA SOUS- 5
ARTICLE 3.	OBLIGATION DE YULPA VIS-A-VIS DU CLIENT
ARTICLE 4.	SOUS-TRAITANCE ULTERIEURE
ARTICLE 5.	DROIT D'INFORMATION DES PERSONNES CONCERNEES 6
ARTICLE 6.	EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES
ARTICLE 7. PERSONNEL	NOTIFICATIONS DES VIOLATIONS DE DONNEES A CARACTERE 7
ARTICLE 8. OBLIGATION	AIDE DE YULPA DANS LE CADRE DU RESPECT PAR LE CLIENT DE SES 7
ARTICLE 9.	MESURES DE SECURITE
ARTICLE 10.	SORT DES DONNEES A L'ISSUE DE LA PRESTATION 8
ARTICLE 11.	OBLIGATION DU CLIENT VIS-A-VIS DE YULPA 8
ARTICLE 12.	SOUS-TRAITANCE ET EMPLACEMENT DES DONNEES9
12.1 Infra	astructure serveurs
12.2 Non	ns de domaines
12.3 Exte	ernalisation de service autre ; Fournisseurs autre
12.3.1	Emails envoyés depuis iWal
12.3.2	Support en ligne de type Chat
12.3.3	Paiements en ligne

La marque commerciale YULPA est détenue par la société Alsatis Services, société par actions simplifiée, dont le siège social est 11 rue Michel Labrousse, 31100 Toulouse, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n°451 152 862 (ci-après désignée « YULPA »).

YULPA a pour activité, en France et à l'étranger, l'hébergement de données sous toutes ses formes, la gestion de redevances telles que les noms de domaines ou certificats SSL ainsi que la revente de licences logicielles.

YULPA propose également l'infogérance informatique de système hébergé en interne et/ou chez le Client. (ci-après dénommées les « Prestations »).

#### ARTICLE 1. CONTEXTE, OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions de mise en application du RGPD définissent le cadre légal des relations s'établissant entre YULPA et ses Clients (ci-après dénommés les « Clients ») dans lesquelles YULPA (le sous-traitant) s'engage à effectuer pour le compte du Client (le responsable de traitement) les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

YULPA et le Client étant également ci-après dénommées conjointement les « Parties » et individuellement une « Partie ».

- YULPA est le sous-traitant.
- Le Client est le responsable du traitement de données.

En contractant avec YULPA, le Client accepte sans réserve les Conditions Générales de Vente (ci-après désignées les « CGV »), les Conditions spécifiques au service souscrits et le présent document relatif à la mise en application du RGPD.

Les dispositions de l'ensemble de ces documents sont applicables pendant toute la durée d'exécution des **Prestations** définitivement validées par le **Client**. Il est possible de contacter **YULPA** à l'adresse indiquée en tête des présentes.

Une interface de gestion en ligne permettant aux Clients de gérer leurs **Prestations** est accessible à l'adresse <a href="https://my.yulpa.io">https://my.yulpa.io</a> ci-après désignée « iWal ».

Le Client héberge des données à caractère personnel sur les serveurs de YULPA (en environnement mutualisé ou privé), ce qui donne à YULPA le statut, conformément à la doctrine de la CNIL, de soustraitant.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les **parties** s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « **le règlement européen sur la protection des données** »).

En sa qualité d'hébergeur, le **Client** reconnaît que **YULPA** ne participe pas à la conception, réalisation, développement, exploitation et administration du ou des site(s) internet du **Client** ainsi que de tout service de communication au public exploité par le **Client**, de ses outils de gestion et de ses logiciels. **YULPA** n'intervient jamais directement sur les données à caractère personnel du **Client**, en dehors du stockage et de la sauvegarde éventuelle des données ou à la demande expresse du **Client** dans le cadre d'une prestation de service supplémentaire.

En sa qualité d'hébergeur, YULPA n'a pas d'obligation générale de surveillance du contenu qu'il héberge et, sauf souscription à un service particulier, ignore donc si ses clients hébergent des données à caractère personnel sur ses services.

**YULPA** s'interdit toute revente desdites données, de même que toute utilisation à des fins personnelles (telles des activités de datamining, de profilage ou de marketing direct...).

## ARTICLE 2. DESCRIPTION DU TRAITEMENT FAISANT L'OBJET DE LA SOUS-TRAITANCE

YULPA est autorisé à héberger pour le compte du responsable de traitement, les données à caractère personnel du Client.

La ou les finalité(s) du traitement ainsi que les données à caractère personnel traitées

Sont ignorées par YULPA, conformément à l'article 6-1-2 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 :

- La ou les finalité(s) du traitement.
- Les données à caractère personnel traitées.
- Les catégories de personnes concernées.

Le **Client**, en tant que **Responsable du Traitement** peut toutefois, sous réserve de la mise en place d'un service distinct, porter à la connaissance les données à caractère personnel qu'il héberge sur les serveurs mutualisé ou privé de **YULPA**.

#### ARTICLE 3. OBLIGATION DE YULPA VIS-A-VIS DU CLIENT

En sa qualité de sous-traitant, YULPA s'engage à :

- 1. Traiter les données uniquement pour la seule finalité qui fait/font l'objet de la sous-traitance, à savoir héberger les données étant entendu que le sous-traitant n'effectue aucune action sur les données à caractère personnel du Client (responsable du traitement) en dehors de leur hébergement sur ses serveurs, qu'il s'agisse des serveurs de production ou de sauvegarde.
- 2. Traiter les données conformément aux services souscrits par le **Client**. Si le **sous-traitant** considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le **responsable de traitement**. En outre, si le **sous- traitant** est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le **responsable du traitement** de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.
- 3. Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat (dans la mesure où le **Responsable du Traitement** ne rend pas son hébergement accessible à des tiers non autorisé et veille à ce que les mesures de sécurité permettant la confidentialité soient prises, puisque le client a un total accès sur les données à caractère personnel hébergées par **YULPA**).
- 4. Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité et que ces personnes reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.
- 5. Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.

#### ARTICLE 4. SOUS-TRAITANCE ULTERIEURE

YULPA peut faire appel à un autre sous-traitant (ci- après, « le sous-traitant ultérieur ») pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit le responsable de traitement de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants.

Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du **sous-traitant ultérieur** et les dates du contrat de sous-traitance.

Le responsable de traitement dispose d'un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections.

Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le **responsable de traitement** n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.

Le sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations du présent contrat pour le compte et selon les instructions du responsable de traitement. Il appartient au sous-traitant initial de s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de sorte que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données.

Si le **sous-traitant ultérieur** ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le sous-traitant initial (YULPA) demeure pleinement responsable devant le **responsable de traitement** (Client) de l'exécution par l'autre sous-traitant de ses obligations.

## ARTICLE 5. DROIT D'INFORMATION DES PERSONNES CONCERNEES

Il appartient au **responsable de traitement** de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

#### ARTICLE 6. EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES

Dans la mesure du possible, YULPA en sa qualité de sous-traitant doit aider le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès du **sous-traitant** des demandes d'exercice de leurs droits, le **sous-traitant** doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique à l'adresse indiqué par le **Client** au moment de la souscription aux services ou via le système de de tickets dans l'espace client **iWal**.

## ARTICLE 7. NOTIFICATIONS DES VIOLATIONS DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le **sous-traitant** notifie au **responsable de traitement** toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance et par courrier électronique à l'adresse indiqué par le **Client** au moment de la souscription aux services ou via le système de de tickets dans l'espace client **iWal**.

Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au **responsable de traitement**, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

La notification contient au moins :

- la description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés;
- le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- la description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- la description des mesures prises ou que le **responsable du traitement** propose pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Si, et dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes ces informations en même temps, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée sans retard indu.

Le **responsable du traitement** assume la communication auprès des personnes concernées des violations des données à caractère personnel. Il est rappelé que le **sous-traitant** n'a pas connaissance des données à caractère personnel qu'il héberge et qu'il n'est donc pas susceptible de déterminer si une violation des données à caractère personnel est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne physique.

# ARTICLE 8. AIDE DE YULPA DANS LE CADRE DU RESPECT PAR LE CLIENT DE SES OBLIGATIONS

YULPA, en tant que sous-traitant communiquera au Client, responsable de traitement la documentation pertinente pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données par ce dernier, s'agissant uniquement des aspects dont YULPA a la charge, c'est-à-dire, l'hébergement des données.

YULPA aide dans la mesure du possible et raisonnablement le Client, responsable de traitement pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle en fournissant la documentation nécessaire.

#### ARTICLE 9. MESURES DE SECURITE

YULPA s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes :

- Classification et contrôle du patrimoine informationnel : désignation des propriétaires de l'information, de la classification de chaque information, des règles de sécurité associées à chaque classe d'information et de l'inventaire.
- Sécurité du personnel : l'ensemble du personnel de YULPA est sensibilisé à la sécurité des données de manière continue.
- Les infrastructures techniques (serveurs, stockage et réseaux) sont déployées dans le respect des règles de l'art avec notamment :
  - o des séparations physique entre la production et les systèmes de sauvegardes
  - o des séparations physiques ou logiques pour les différents réseaux
  - o des règles explicites d'autorisation : ce qui n'est pas explicitement autorisé sur la couche réseau et stockage est par défaut interdit
  - o des liens privés ou avec utilisation d'un VPN pour relier les différents sites de YULPA
  - un accès VPN avec double authentification obligatoire pour les employés de YULPA devant opérer sur les infrastructures.

#### ARTICLE 10. SORT DES DONNEES À L'ISSUE DE LA PRESTATION

Le sort des données est précisé dans les **CGV** et dans les **conditions particulières**. Il y'a lieu de prendre en compte que les sauvegardes peuvent notamment être conservées plusieurs semaines après expiration du contrat sur les environnements mutualisés. Dans le cas des sauvegardes, les données en question sont en lecture seule et ne sont pas directement exploitable depuis les serveurs de production.

#### ARTICLE 11. OBLIGATION DU CLIENT VIS-A-VIS DE YULPA

#### Le Client, responsable de traitement s'engage à :

- Documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par le soustraitant.
- Veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part du **sous-traitant**
- Superviser le traitement auprès du sous-traitant conformément au Contrat.

### ARTICLE 12. SOUS-TRAITANCE ET EMPLACEMENT DES DONNEES

Tous les prestataires indiqués ci-après sont conforme au RGPD. YULPA privilégie toujours les prestataires de droit Français puis Européen et fait appel à des prestataires autre uniquement si aucun prestataire Français ou Européen n'a pu répondre au besoin. Dans le cas d'un prestataire non Européen il sera toujours vérifié qu'il est conforme au RGPD.

#### 12.1 Infrastructure serveurs

Sauf mention contraire les données de YULPA et des Clients sont hébergées sur l'infrastructure serveurs dont YULPA est intégralement propriétaire.

A titre informatif, les serveurs sont hébergés au datacenter Alsatis Services, Delta Sud, 09340 VERNIOLLE.

Le terme serveur privé, ci-après, signifie que YULPA gère intégralement le serveur en question et que le prestataire n'effectue pas d'infogérance ou de traitement de données sur le serveur.

Certains services sont externalisés à des fins de redondance. Dans ces cas-là, seul le personne de YULPA a accès aux données sur des serveurs privés.

#### 12.2 Noms de domaines

En ce qui concerne les noms de domaines achetés par des **Clients** auprès de **YULPA**, ils sont déposés auprès du registrar (bureau d'enregistrement) GANDI.

Les domaines ayant été importés chez **YULPA** dans le cadre de la reprise des **Clients** de Web4all sont eux déposés auprès de OVH.

Lors de l'enregistrement ou du transfert d'un domaine, le **Client** est informé et accepte que les informations qu'il indique dans la fiche WhoIs sur le manager **iWal** soient envoyées auprès du registrar qui à son tour les transmettra auprès du registry assurant la gestion de l'extension choisit par le **Client**.

https://www.gandi.net/fr https://www.ovh.com/fr/

#### 12.3 Externalisation de service autre ; Fournisseurs autre

#### 12.3.1 Emails envoyés depuis iWal

Les emails envoyés par YULPA dans le cadre de l'espace client iWal sont effectués via la société Mailjet (société Française). Seul le nom, prénom et email de l'utilisateur sur iWal sont transmis à Mailjet.

#### https://fr.mailjet.com/

#### 12.3.2 Support en ligne de type Chat

**YULPA** utilise les services de la société Crisp pour effectuer le support avec un module de type « Chat » disponible sur le site et sur le manager **iWal**.

Lorsque l'utilisateur est connecté sur le manager **iWal**, le nom, prénom et email de l'utilisateur sur **iWal** sont transmis à Crisp.

#### https://crisp.chat/fr/

#### 12.3.3 Paiements en ligne

YULPA utilise plusieurs systèmes de paiement en ligne, les utilisateurs sur iWal sont libres de recourir à ces systèmes de paiements ou non (dans ce cas le virement bancaire reste possible).

Dans le cas d'un paiement en ligne, les données du **Client** sont transmises à l'organisme sélectionné par l'utilisateur : l'identité complète ainsi que l'email et les informations en liens avec la commande.

Les organismes actuellement utilisés sont :

- La banque Société Générale <a href="https://professionnels.societegenerale.fr/">https://professionnels.societegenerale.fr/</a>
- Paypal <a href="https://www.paypal.com/fr">https://www.paypal.com/fr</a>
- Stripe <a href="https://stripe.com/fr">https://stripe.com/fr</a>

#### 12.3.4 Autres

Les autres services utilisés par YULPA ne nécessitent pas l'envoi de donnée personnelle relative aux Clients.

Dans le cas de licence logicielle sur serveurs privés VPS et vCloud, des informations liées à l'identité du **Client** peuvent être remontés aux sociétés gérant ces licences comme notamment Microsoft, VMware, Veeam, Zimbra.

https://www.microsoft.com/fr-fr

https://www.vmware.com/fr.html

https://www.zimbra.com/

https://www.veeam.com/fr